

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 19 octobre 2020

Président : Bernard COURRIER.

Membres : Alain BARBIER, Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Lakhdar TOUATI.

Absents excusés : Jean-Michel JASTRZAB.

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

➡ MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : A compter du Lundi 19 Octobre 2020 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des **23,24 et 25 Octobre 2020**. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 19 Octobre 2020 à 16 h jusqu'au Lundi 26 Octobre 2020 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les **30,31 Octobre et 1^{er} Novembre 2020**. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues, à partir du **06,07 et 08 Novembre 2020**.

➡ HOMOLOGATION DES TOURNOIS

Nous vous rappelons que tout Tournoi organisé par un club doit être, préalablement, validé par le District de Lyon et du Rhône.

➡ MODIFICATIONS COMPOSITION DES POULES SAISON 2020/2021

U15 :

- D4 Poule F : ES Saint Priest 3 intègre cette poule.

➡ ATTESTATIONS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne.

D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage.

Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain.

La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage).

Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

BEAUJOLAIS FOOTBALL (582331) / Stade des CHARMILLES à Fleurie 69820.

BEAUJOLAIS FOOTBALL (582331) / Stade DUFOUR REVILLON à Beaujeu 69430.

A. BESSENAY C. (513175) / Stade Jean GUILLOUD 1 à Bessenay 69690.



FORFAITS

Seniors D5, poule E : Match n° 23230870 du 18/10/20, Am. S. Des Cheminots 1 // Muroise Foot 3

Forfait de Muroise Foot

U15 D3, poule D : Match n° 22522171 du 24/10/20, Ent. Denicé Anas-Limas // C. Lyon Ouest SC 1

Forfait d'Ent. Denicé Arnas-Limas / Forfait général

U15 D3, poule D : Match n° 22522174 du 24/10/10, CS Neuvilleois 3 // FC De Limonest 2

Forfait du CS Neuvilleois / Forfait général

U17 D4, poule A : Match n° 23237536 du 24/10/20 : FC Pays Viennois 1 // ASA Villeurbanne 1

Forfait d'ASA Villeurbanne / Forfait général